

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2741

5 octobre 2015

SOMMAIRE

Ado Properties S.A.	131522	Nusantara Holdings (Luxembourg)	131526
AG Infrastructures International S.à.r.l.	131523	Oilfield Investments S.à r.l.	131543
Alaurin Investments S.A.	131522	Partimmo Invest S.A.	131526
Apolo S.A.	131549	Petroliana (Luxembourg) S.A.	131568
August Management S.A.	131523	Project People S.à r.l.	131526
bape S.C.A., SICAV-SIF	131523	Quo Vadis S.à r.l.	131530
Bestway Properties S.à r.l.	131531	Sachamadra Invest S.A.	131530
Bravissima (BC) Luxco S.C.A.	131556	Secorade S.à r.l.	131567
Comptables Conseils Associés Luxembourg S.à r.l.	131567	Sereno S.A.	131565
Elvon Properties S.à r.l.	131528	Silver II GP Holdings S.C.A.	131524
Fiduciaire Centra Fides S.A.	131531	Sourc S.à r.l.	131537
Foncière Medicis S.A.	131527	SPF Lotus Bleu S.A.	131530
GMT Fiduciaire S.A.	131526	Spinelle Investments S.à r.l.	131524
Imprimerie Oliboni s.à r.l.	131527	Super Selector S.à r.l.	131523
Inter-Taxis S.à r.l.	131528	Target Media S.à r.l.	131529
IVAX International GmbH Lux SCS	131527	Temenos Immo S.A.	131529
IV Four Holding S.A.	131525	Tiger Holding Three S.à r.l.	131529
JTC Signes GP S.à.r.l.	131522	Tolama Investments S.A.	131524
KW Investment One Lux S.à.r.l.	131525	United Ventures S.A.	131529
KW Investment Two Lux S.à r.l.	131524	Vine Lux S.à r.l.	131561
KW Real Estate Lux S.à r.l.	131525	Wilsonart International Holdings S.à r.l.	131528
M.M.C.L.	131527	Zeppelein Park	131525

Ado Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015140615/13.

(150153200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Aaurin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 66.105.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2014 tenue à 8.00 heures le 2 juin 2015

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

- M. Bourkel Michel, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

- M. Hoffeld Nicolas, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B 39.844, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg. qui tous acceptent, pour l'exercice social 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015140625/21.

(150153467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

JTC Signes GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 195.640.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg en date du 13 août 2015.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la Société le 13 août 2015, il a été décidé de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Madame Miranda Lansdowne, gérant de la Société, avec effet au 13 août 2015.

2. élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Stuart Pinnington, né le 11 Septembre 1976 à Manchester, Angleterre et résidant professionnellement au 9 Castle Street, Bâtiment Elizabeth House, JE2 3RT St. Helier, Jersey.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015140907/20.

(150153231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

August Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.979.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 16 juin 2015

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix des membres présents de transférer, avec effet au 20 mars 2015 le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Pour extrait

Référence de publication: 2015140598/13.

(150153123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

AG Infrastructures International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mülhenbach.
R.C.S. Luxembourg B 195.930.

—
EXTRAIT

- M. Nicolas MILLE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AG Infrastructures International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015140620/13.

(150153212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

bape S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 183.954.

—
Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung der bape S.C.A., SICAV-SIF die am 10. August 2015 in Munsbach stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47771, wieder zum Wirtschaftsprüfer der bape S.C.A., SICAV-SIF mit Wirkung vom 10. August 2015 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der bape S.C.A., SICAV-SIF für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 14. August 2015.

Für bape S.C.A., SICAV-SIF

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015140566/18.

(150152971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.860.651,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.213.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015141118/10.

(150153528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Silver II GP Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 173.238.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 17 juillet 2015 sous la référence L150128724.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141104/12.

(150153448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Spinelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.042.

Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 15 juillet 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat.
2. Monsieur David BURGOS, né à Saragosse (Espagne), le 21 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SPINELLE INVESTMENTS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015141142/16.

(150153082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Tolama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 54.088.

EXTRAIT

En date du 08 juin 2015, le Conseil d'Administration a décidé ce qui suit:

- Accepter avec effet immédiat, le renouvellement du mandat de Mme Hendrika Vanthuyne. avec adresse professionnelle au 12D, Impasse Drosbach, Wing D, L-1882 Luxembourg comme Administrateur Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Pour Tolama Investments S.A.

Référence de publication: 2015141173/14.

(150153098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

KW Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 186.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015141563/12.

(150154405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

KW Investment One Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 336.360,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015141562/12.

(150154363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

KW Real Estate Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 422.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015141564/12.

(150154383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

IV Four Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.304.

EXTRAIT

En date du 20 juillet 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de MAS Luxembourg, commissaire aux comptes, avec effet au 20 juillet 2015; et
- Nomination au 20 juillet 2015 de L.A.C., Luxembourg Accounting and Consulting S.à r.l., ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141534/14.

(150154292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Zeppelin Park, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.019.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.775.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZEPPELIN PARK

Référence de publication: 2015141212/10.

(150153253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Partimmo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 129.204.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Nico Patteet / K. Van Huynegem
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015141687/13.

(150154191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Nusantara Holdings (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 183.068.

La nouvelle adresse de M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Administrateurs «B» de la société Nusantara Holdings (Luxembourg) S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015141650/13.

(150154395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Project People S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 180.943.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 août 2015.

Pour la société
COFICOM Trust S.à r.l.
B.P. 126
50, Esplanade
L-9227 DIEKIRCH
Signature

Référence de publication: 2015141697/16.

(150154017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

GMT Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.101.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2015141471/12.

(150154015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Foncière Medicis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.779.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015141449/12.

(150154448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Imprimerie Oliboni s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 215, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 169.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141524/9.

(150153945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

IVAX International GmbH Lux SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: USD 11.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015141535/13.

(150154132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

M.M.C.L., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 115.145.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juillet 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pierre GUERIN, demeurant au 48, boulevard Clemenceau, F - 59510 Hem, France, Président;

- Monsieur Jean-François BOUCHOMS, avocat, demeurant au 15, rue du Fort Bourbon, L - 1249 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le mandat de commissaire de la société H.R.T. Révision S.A. n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015141604/20.

(150154127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Elvon Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.654.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique d'Elvon Properties S.à r.l. prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé d'Elvon Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015
- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 14 Août 2015.

Référence de publication: 2015141409/19.

(150154006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Inter-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 33.684.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 août 2015 que:

L'associée présente a accepté la démission de:

- Monsieur MATIAS CORDEIRO Jorge, né le 24 juillet 1957 à Almagreira / Pombal (Portugal), demeurante L-4072 ESCH-SUR-ALZETTE, 11 rue Louis Braille de son poste de gérant administratif avec effet immédiat.

L'associée présente a pris acte de la nouvelle adresse de la gérante Madame CHARDOME Danielle à L-4072 ESCH-SUR-ALZETTE, 11 rue Louis Braille.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015141525/17.

(150153935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Wilsonart International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.184.363,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.992.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 17 août 2015 que:

- Monsieur William Joseph THESING, né le 31 juillet 1962 à Cincinnati, Ohio (Etats-Unis d'Amérique) ayant son adresse professionnelle au 13413 Galleria Circle #200, TX 78738 Austin (Etats-Unis d'Amérique), est nommé gérant A de la Société, avec effet au 17 août 2015 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Lloyd George, gérant A démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Pour Wilsonart International Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015141817/18.

(150154241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Tiger Holding Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.095.126,90.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141787/10.

(150154427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Temenos Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 139.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2015.

Pour TEMENOS IMMO S.A.

Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2015141783/12.

(150154291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Target Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.970.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 180.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TARGET MEDIA S.à r.l.

Référence de publication: 2015141779/10.

(150154421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

United Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 25.468.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 1. Oktober 2014

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des delegierten des Verwaltungsrats sowie des Abschlussprüfers werden bis zur Generalversammlung welche im Jahr 2017 stattfindet.

VERWALTUNGSRAT

- Herr Andreas FELLMANN, delegierte des Verwaltungsrats, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange

- Frau Patrick FELLMANN, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange

- Frau Ellen PHILIPPI, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange

PRUEFUNGSKOMMISSAR

- LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe

Référence de publication: 2015141801/17.

(150153907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

SPF Lotus Bleu S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 155.545.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

L'administrateur unique

Référence de publication: 2015141756/12.

(150153793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Quo Vadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 22.275.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 07 juillet 2015

L'assemblée accepte à l'unanimité:

1^{ère} résolution

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société QUO VADIS S.à.r.l démissionne Monsieur NUNES PER-EIRA de son poste de gérant technique, demeurant à 55, Rue Maréchal Joffre à F-54 190 Villerupt.

2^{ème} résolution

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société QUO VADIS S.à.r.l nomme MOSSER Didier au poste de gérant technique, demeurant au 6, Rue du Brill à L-4041 Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

3^{ème} résolution

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société QUO VADIS S.à.r.l décide que la société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015141702/22.

(150153719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Sachamadra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 103.199.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour: SACHAMADRA INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015141731/14.

(150153864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Fiduciaire Centra Fides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 39.844.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2014 tenue 10.00 heures le 5 Juin 2015

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des autres administrateurs, des administrateurs délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Administrateurs:

- * M. Michel BOURKEL, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- * M. Nico HOFFELD, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- * Mme Anique BOURKEL, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- * M. Serge KRAEMER, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- * M. Marcel EGLI, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Administrateurs-délégués:

- * M. Michel BOURKEL, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- * Mme Anique BOURKEL, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Commissaire aux comptes:

* Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2015 et jusqu'à l'assemblée annuelle à être tenue en 2016.

Référence de publication: 2015140806/25.

(150153666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Bestway Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 199.418.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifth of August.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Neptune Properties S. à r.l., having its registered office in L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg B 163.233,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects."

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Bestway Properties S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. The address of the registered office may be transferred within the town limits by a simple resolution of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND DANISH KRONE (DKK 120,000.-) represented by FIVE HUNDRED (500) shares having a nominal value of TWO HUNDRED FORTY DANISH KRONE (DKK 240.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In case of plurality of managers, the board of managers chooses among its members a chairman. Only a Luxembourg Resident shall be designated as the Chairman. The first chairman may be appointed by the general meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the manager designated to this effect by the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with. In case of plurality of managers, such powers may only be exercised jointly by any two managers of the Company unless delegated to a single manager further to a resolution of the board. All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers (acting as aforesaid).

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of two members of the board of managers.

The general shareholders meeting, or the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting, or the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company in accordance with these articles of association (including, for the avoidance of any doubt, article 12).

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Neptune Properties S. à r.l., prenamed and all the shares have been fully paid up, so that the sum of one hundred twenty thousand Danish Krone (DKK 120,000.-), corresponding to a share capital, is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred eighty euros (EUR 1,280.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three (3).

The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

a. Mr. Robert McCORDUCK, manager, born on January 9, 1972, in Galway (Ireland), professionally residing in L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare;

b. Mrs. Katarzyna CIESIELSKA, manager, born on May 20th, 1982 in Łódź, Poland, professionally residing in L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare; and

c. Property and Finance Corporation S.à r.l., a company with its registered office and its principal place of business at L-1610 Luxembourg, 4-6 Avenue de la Gare, inscribed in the Trade Registry of the Luxembourg under the number B 189.720.

2) The address of the registered office is established in L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the years and day first above written.

This deed has been read to the representative of the appearing party, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, he signed the deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Neptune Properties S. à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg B 163.233,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant es-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Bestway Properties S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de CENT VINGT MILLE COURONNES DANOISES (DKK 120.000,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE COURONNES DANOISES (DKK 240,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. Seul un résidant du Luxembourg peut être élu comme président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, le gérant désigné à cet effet par le conseil de gérance le remplace.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12. En cas de pluralité de gérants, ces pouvoirs sont conjointement exercés par deux gérants de la Société, sauf s'ils ont été délégués à un gérant unique par une résolution du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance (agissant conformément aux dispositions susmentionnées).

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

L'assemblée des associés, ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés, ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux gérants.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance

se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société conformément aux présents statuts (y compris, afin de dissiper toute ambiguïté, l'article 12).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social défini dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Neptune Properties S. à r.l., précitée, toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt mille couronnes danoises (DKK 120.000.-), correspondant au capital social, est à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 1.280,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à trois (3).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a. Monsieur Robert McCORDUCK, gérant, né le 9 janvier 1972 à Galway (Irlande), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare;

b. Madame Katarzyna CIESIELSKA, gérante, née le 20 mai 1982 à Łódź (Pologne), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare; et

c. Property and Finance Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 189.720.

2. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015140651/317.

(150153220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Sourc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1268 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Biermann.

R.C.S. Luxembourg B 199.402.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of the month of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Ahmad Jawad CHAUDHARY, company director, born in Lahore (Pakistan), on March 29, 1973, residing in L-1268 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Biermann,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. Form. There is a private limited liability company which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to be a procurement and supply chain management company or provide consultancy and advisory to its customers, including but not limited to procurement strategies, procurement models and expertise as well as cost savings.

The Company may also hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg and abroad.

In addition, the Company may enter into the following transactions and perform the following activities:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates;

- to enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements;
- to acquire, dispose and manage, either directly or indirectly, real estate properties in Luxembourg and abroad.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4 Name. The Company will have the name “SOURC S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered seat of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory seat registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and the profits of the Company in direct proportion to the numbers of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not have to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

Art. 8. Transfers of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers (the “Board of Managers”). The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders holding the majority of votes. In case a manager is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited duration from the date of his election.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objective and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the managers or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any of its manager.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose amongst its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers.

The meeting of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented. Any decision of the Board of Managers shall be adopted by simple majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of conference call or by similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence in the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such meetings, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of the managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 13. Shareholder's decision. The single shareholder assumes all powers to the general meeting of the shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in the collective decisions irrespectively of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In any such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of the shareholders. Within six month from the end of the financial year, the annual general meeting of the shareholders is held in the City of Luxembourg, at the date, time and place specified in the convening notice.

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, The Company's account are established and the Board of Managers prepares an inventory including the indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. Winding up-liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr. Ahmad Jawad CHAUDHARY, pre-named and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1 The registered office is established in L-1268 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Biermann.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr. Ahmad Jawad CHAUDHARY, company director, born in Lahore (Pakistan), on March 29, 1973, residing in L-1268 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Biermann; and
 - Mrs. Sana JAWAD, company director, born in Lahore (Pakistan), on August 2, 1985, residing in L-1268 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Biermann.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Ahmad Jawad CHAUDHARY, administrateur de société, né à Lahore (Pakistan), le 29 mars 1973, demeurant à L-1268 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Biermann,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives a une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 aout 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet d'agir comme société d'approvisionnement et en tant que gestionnaire de chaîne d'approvisionnement ou fournir du conseil et de la consultance à ses clients, y compris, mais non limité aux stratégies, des modèles et l'expertise dans les secteurs de l'obtention/l'approvisionnement, ainsi que des réductions des coûts dans les chaines d'approvisionnement.

La Société pourra également le détenir, de façon directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoise ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droit de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

- de conclure toute transaction, directe ou indirecte, en relation avec des biens corporels, des immeubles ou tout autre droit ou intérêt, et notamment mais non exclusivement d'acquérir, de disposer, de louer et gérer, partiellement ou en totalité, tout bien immobilier ou droit et intérêt au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale la Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur les biens mobiliers et immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «SOURC S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormale, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixe a douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représente par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'Associé Unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seul personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suppression des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associe unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse ou il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions 1690 du Code Civil.

Art. 9. Conseil de gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants pourront, a tout moment, être révoqués, avec ou sans motif, par décision prise par les associés détenant la majorité des votes. Si un gérant est nommé sans mention de la durée de son mandat, il sera considéré comme nommé pour une durée illimitée à partir de la date de cette nomination.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature d'au moins un gérant.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion de par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise par le Conseil de Gérance, dûment convoqué. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contracteront à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins trois quart du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou des décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans des six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à la date et l'endroit indique dans les convocations.

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société. L'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déductions des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommes par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Ahmad Jawad CHAUDHARY, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêtant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR)

se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1268 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Biermann.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Ahmad Jawad CHAUDHARY, administrateur de société, né à Lahore (Pakistan), le 29 mars 1973, demeurant à L-1268 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Biermann; et
 - Madame Sana JAWAD, administratrice de société, née à Lahore (Pakistan), le 2 août 1985, demeurant à L-1268 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Biermann.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 août 2015. 2LAC/2015/18411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140478/336.

(150152806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Oilfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 199.376.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

“Telconet Capital Limited Partnership”, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands and having its corporate seat at 103 South Church Street, Harbour Place, 5th Floor, P.O. Box 780, Grand Cayman, KY1-9006, Caymans Islands, acting through its General Partner, Marsfield, a company existing under the laws of the Cayman Islands,

Here represented Mrs Olga KHOKHLOVA, born in USSR on December 19, 1980, residing at Fadeeva street 6/4, apt. 287, Moscow, Russia,

(the “Attorney”), by virtue of a proxy given under private seal in Monaco on the 2nd day of May 2015, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Attorney and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Oilfield Investments S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the current Luxembourg laws (the "Law") and more particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid up.

When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one man Company in the meaning of Article 179, 2nd paragraph, of the Law. In this context, articles 200-1 and 200-2 among others of the Law will apply, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meetings are not applicable.

The Company may acquire its own shares provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share.

If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary.

Art. 7. In the case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 9. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 10. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The powers of a manager are determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest powers to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 11. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 12. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 15. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 17. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 18. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 19. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31, 2015.

Subscription and liberation

The Articles thus having been established, all the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder Telconet Capital Limited Partnership, prenamed.

All the shares have been fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, as it has been proven to the officiating notary, who expressly acknowledges it.

131546

Declaration

The undersigned notary declares herewith having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the amended law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The registered office is established at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Luc SUNNEN, chartered accountant, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 22, 1961, professionally residing at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald;

- Mr Christophe FENDER, chartered accountant, born in Strasbourg (France) on July 10, 1965 professionally residing at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

The Company shall be bound by the single signature of one Manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (1,000.-EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Attorney of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said Attorney has signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

“Telconet Capital Limited Partnership”, un limited partnership constitué et existant sous les loi des Iles Caïman, ayant son siège social au 103 South Church Street, Harbour Place, 5th Floor, P.O. Box 780, Grand Cayman, KY1-9006, Iles Caïman, agissant par l’intermédiaire de son General Partner, Marsfield, une société de droit des Iles Caïman,

ici représenté par Madame Olga KHOKHLOVA, née en U.R.S.S. le 19 décembre 1980, demeurant à Fadeeva street 6/4, apt. 287, Moscou, Russie,

(le “Mandataire”), en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée à Monaco en date du 2 mai 2015; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l’acte de constitution d’une société à responsabilité limitée dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination “Oilfield Investments S.à r.l.” (la Société), qui sera régie par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg (la Loi), en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra accorder aux sociétés du groupe ou à ses actionnaires, tous concours, prêt, avance ou garantie, dans les limites fixées par la Loi.

Dans les limites de son activité, la Société pourra accorder des hypothèques, contracter des prêts, avec ou sans garantie, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des lois concernées.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et accomplira toutes opérations de quelque nature que ce soit qui sont liées directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. Ledit transfert du siège social devra être fait et porté à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le plus compétent dans de telles circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés. Les pouvoirs d'un gérant sont déterminés par l'assemblée générale des associés lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité des voix.

Dans les rapports avec les tiers et la justice, le(s) gérant(s) a(ont) tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance dresse un bilan annuel des comptes et le soumet aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont leur approbation.

Art. 16. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, charges sociales et amortissements, constituent le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute autre personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le(s) gérant(s) et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Telconet Capital Limited Partnership, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

La comparante pré-mentionnée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le siège social est établi au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères;
 - Monsieur Christophe FENDER, expert-comptable, né à Strasbourg (France), le 10 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. KHOKHLOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 août 2015. 2LAC/2015/18287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140344/299.

(150152394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Apolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 199.406.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs. Angeliki Mazaraki, director, with professional address at 18 Larnakos St., 17455 Alimos, Greece;

Mr. Ioannis Mazarakis, with professional address at 18 Larnakos St., 17455 Alimos, Greece;

Mr. Panagiotis Mazarakis, with professional address at 18 Larnakos St., 17455 Alimos, Greece;

here represented by Mrs Danielle SCHROEDER, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of three proxies, hereto annexed.

Such appearing party, acting in its hereinabove stated capacity, has drawn up the following articles of a public limited company (société anonyme) which it declares to organize.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited company (“société anonyme”), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles) under the name of “APOLO S.A.”

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a decision of the board of directors of the Company.

The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a decision of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company’s purpose is to have, take or acquire participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign legal companies.

The Company may acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, shares, rights, patents and licences, and other property (tangible and/or intangible), rights and interest in property as the Company shall deem fit. Generally, the Company may hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, in such terms and for such consideration as the Company may think fit at its sole and absolute discretion, and in particular for shares or securities of any legal entity, to enter into, assist or participate in financial,

commercial and other transactions, and to grant to any legal entity in which it has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

In general, the Company may take any control or supervision measures and carry out any commercial, technical or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at SEVENTY THOUSAND EUROS (EUR 70,000.-) divided into SEVEN HUNDRED (700) shares having a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each.

The shares are in registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Should the subscribed capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Furthermore, the corporate share capital may be increased from its present amount up to ONE MILLION EUROS (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of uncontested, current and immediately exercisable claims against the company or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The subscribed and authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Board of directors and supervisory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the general shareholders' meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by the general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general shareholders' meeting.

Art. 7. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors elects a Chairman among its members; in the absence of the Chairman, another director, designated to this effect by the board, presides over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

One or more directors may participate in any meeting of the board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or any other officers.

The Company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors within the limits of his powers. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by two directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman or two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The Company is supervised by one or several supervisory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the supervisory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years; they shall be re-eligible and they may be removed at any time.

Business year - General meeting - Distribution of profits

Art. 10. The financial year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

Art. 11. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Friday of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Art. 12. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify such acts as may concern the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held jointly by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

The directors or the auditor(s) may convene a General Meeting. They are obliged to convene it at the written request of shareholders representing one tenth (1/10th) of the Company's capital.

Art. 13. At least five percent (5%) of the net profit of the financial year has to be allocated to the legal reserve. Such contribution will cease to be compulsory when the legal reserve reaches ten percent (10%) of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 15. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31st, 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

Subscription and payment

All the SEVEN HUNDRED (700) shares have been subscribed to as follows:

1.- Mrs. Angeliki Mazaraki, prenamed, Three hundred and fifteen shares	315 shares
2.- Mr. Ioannis Mazarakis, prenamed, Three hundred and fifteen shares	315 shares
3.- Mr. Panagiotis Mazarakis, prenamed, Seventy shares	70 shares
TOTAL: seven hundred shares	700 shares

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of SEVENTY THOUSAND EUROS (EUR 70,000.-) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2020:

- 1.- Mrs. Angeliki Mazaraki, director, with professional address at 18 Larnakos St., Alimos 17455, Greece.
- 2.- Mr. Ioannis Mazarakis, with professional address at 18 Larnakos St., Alimos 17455, Greece.
- 3.- Mr. Panagiotis Mazarakis, with professional address at 18 Larnakos St., Alimos 17455, Greece.

Second resolution

The number of supervisory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as supervisory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2020:

The company "FIDEX AUDIT S.à r.l.", having its registered office in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, RCS Luxembourg B 48.513.

Third resolution

The Company's registered office is located at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze août.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- Madame Angeliki Mazaraki, directeur, avec adresse professionnelle au 18 Larnakos St., 17455 Alimos, Grèce;
- Monsieur Ioannis Mazarakis, avec adresse professionnelle au 18 Larnakos St., 17455 Alimos, Grèce;
- Monsieur Panagiotis Mazarakis, avec adresse professionnelle au 18 Larnakos St., 17455 Alimos, Grèce;

ici représentés par Madame Danielle SCHROEDER, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, en vertu de trois procurations, ci-annexées.

Laquelle partie comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que la partie déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts) sous la dénomination de «APOLO S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration.

De plus, le siège social peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention, la prise ou l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut acquérir par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, valeurs, droits, brevets et licences et autre bien (tangible et/ou intangible), droits et participation au bien que la Société juge appropriés. De manière générale, la Société peut détenir, gérer, mettre en valeur et céder en totalité ou en partie, à des conditions et à un prix jugé convenable par la Société et en particulier pour des actions ou des valeurs de toute société, de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance, effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à SOIXANTE-DIX MILLE Euros (EUR 70.000.-) divisé en SEPT CENTS (700) actions ayant une valeur nominale de CENT Euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Si le capital souscrit est augmenté, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En outre, le capital social pourra être porté de son montant actuel à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000.-) par la création et l'émission d'actions supplémentaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances certaines et immédiatement exigibles ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront nommés pour un terme n'excédant pas six (6) ans et ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur ayant été élu par l'assemblée générale, les administrateurs restants, nommés par assemblée générale, pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres; en son absence un autre administrateur, désigné à cet effet par le conseil d'administration, présidera les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permises. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à toutes les personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises aux réunions du conseil d'administration.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou tout autres agents.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) est fixée par l'assemblée générale pour un terme n'excédant pas six (6) ans; ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment.

Année sociale - Assemblée générale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire de l'action.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Ils sont obligés de la convoquer sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 13. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 14. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Disposition générale

Art. 15. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Toutes les SEPT CENTS (700) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Mrs. Angeliki Mazaraki, pré-nommée,	
Trois cent quinze actions	315 actions
2.- Mr. Ioannis Mazarakis, pré-nommé,	
Trois cent quinze	315 actions
3.- Mr. Panagiotis Mazarakis, pré-nommé,	
Soixante-dix actions	70 actions
TOTAL: sept cents actions	700 actions

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SOIXANTE-DIX MILLE Euros (EUR 70.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2020:

- 1.- Madame Angeliki Mazaraki, directeur, avec adresse professionnelle au 18 Larnakos St., 17455 Alimos, Grèce.
- 2.- Monsieur Ioannis Mazarakis, avec adresse professionnelle au 18 Larnakos St., 17455 Alimos, Grèce.
- 3.- Monsieur Panagiotis Mazarakis, avec adresse professionnelle au 18 Larnakos St., 17455 Alimos, Grèce.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2020:

«FIDEX AUDIT S.à r.l.», ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, RCS Luxembourg B 48.513.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2015. Relation: EAC/2015/19040. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015140630/380.

(150153014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Bravissima (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.287.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms. Patricia Martinez Lopez, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager and general partner of Bravissima (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B170.287 (hereinafter the "Company"), pursuant to a proxy granted by the sole manager and general partner of the Company dated 21 July 2015.

A copy of the said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2095 dated 23 August 2012. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 November 2014, published in the Mémorial C number 3901 dated 17 December 2014.

2) The share capital of the Company is currently set at one million six hundred fifty thousand seven hundred sixty-three Swedish krona and forty cent (SEK 1,650,763.40), represented by one hundred and sixty-five million seventy-six thousand three hundred and forty (165,076,340) fully paid-up shares (hereinafter referred to as the "Shares") with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each.

3) Pursuant to article 6.15 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company, excluding the share capital of the Company, is currently set at three million twenty thousand nine hundred forty-nine Swedish krona and thirty-seven cent (SEK 3,020,949.37), represented by three hundred and two million ninety-four thousand nine hundred and thirty-seven (302,094,937) shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each. The sole manager and general

partner of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

4) Pursuant to resolutions adopted on 21 July 2015, the sole manager and general partner of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of one million six hundred fifty thousand seven hundred sixty-three Swedish krona and forty cent (SEK 1,650,763.40) by eighteen thousand three hundred seventy-five Swedish krona and sixty-seven cent (SEK 18,375.67) up to one million six hundred sixty-nine thousand one hundred thirty nine Swedish krona and seven cent (SEK 1,669,139.07) by the issuance of one million three hundred sixty-five thousand seven hundred five (1,365,705) Preference Shares, thirty four thousand eight hundred and sixty (34,860) Class A2 Shares, thirty four thousand eight hundred and sixty (34,860) Class A3 Shares, thirty four thousand eight hundred and sixty-one (34,861) Class A4 Shares, ninety one thousand eight hundred twenty (91,820) Class B1 Shares, ninety one thousand eight hundred twenty (91,820) Class B2 Shares, ninety one thousand eight hundred twenty (91,820) Class B3 Shares, ninety one thousand eight hundred twenty-one (91,821) Class B4 Shares, with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each (hereinafter referred to as the “Newly Issued Ordinary Shares”).

All one million eight hundred thirty-seven thousand five hundred sixty-seven (1,837,567) Newly Issued Ordinary Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each are entirely subscribed for and have been fully paid up by AB Rosenmåsen, a company limited by shares incorporated in Sweden under company registration number 556897-5683, and having its registered office at c/o Bravida AB, Mikrofönvägen 28, 126 37 Hägersten, Stockholm for an aggregate subscription price of three million eight hundred sixty-one thousand five hundred eighty seven Swedish krona and fifty cent (SEK 3,861,587.50), of which eighteen thousand three hundred seventy-five Swedish krona and sixty-seven cent (SEK 18,375.67) are allocated to the share capital of the Company and the remaining three million eight hundred forty three thousand two hundred eleven Swedish krona and eighty three cent (SEK 3,843,211.83) are allocated to the share premium account of the Company.

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

In accordance with article 6.15 of the articles of association of the Company, the sole manager and general partner of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Ordinary Shares.

5) As a consequence of such increase of the share capital, article 6.1 and article 6.15 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

“ **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is currently set at one million six hundred sixty-nine thousand one hundred thirty nine Swedish krona and seven cent (SEK 1,669,139.07), represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) fifty nine million two hundred forty-one thousand four hundred ninety-seven (59,241,497) Preference Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(b) seventy two million sixty-five thousand six hundred fourteen (72,065,614) Class A1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(c) two million seven hundred forty eight thousand four hundred sixty-seven (2,748,467) Class A2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(d) two million seven hundred forty eight thousand four hundred sixty-seven (2,748,467) Class A3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(e) two million seven hundred forty eight thousand five hundred seventy eight (2,748,578) Class A4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(f) six million eight hundred forty thousand two hundred eighty-five (6,840,285) Class B1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(g) six million eight hundred forty thousand two hundred eighty-five (6,840,285) B2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(h) six million eight hundred forty thousand two hundred eighty-five (6,840,285) Class B3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(i) six million eight hundred forty thousand four hundred twenty-seven (6,840,427) Class B4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each; and

(j) two (two) Lux Sarl Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each.”

“ **6.15. Authorized Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at three million two thousand five hundred seventy three Swedish krona and seventy cent (SEK 3,002,573.70), represented by:

(a) six million three hundred seventy-one thousand nine hundred forty-nine (6,371,949) Preference Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(b) two hundred eighty-eight million two hundred sixty two thousand four hundred fifty nine (288,262,459) Class A1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(c) three hundred twenty thousand nine hundred ninety-nine (320,999) Class A2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(d) three hundred twenty thousand nine hundred ninety-nine (320,999) Class A3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(e) three hundred twenty thousand nine hundred ninety-seven (320,997) Class A4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(f) one million one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-one (1,164,991) Class B1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(g) one million one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-one (1,164,991) Class B2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(h) one million one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-one (1,164,991) Class B3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(i) one million one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-four (1,164,994) Class B4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to amend the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, the Lux Sarl is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Lux Sarl may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Lux Sarl is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Lux Sarl may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Lux Sarl, the present article is, as a consequence, to be adjusted.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Patricia Martinez Lopez, avocat, résidant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du gérant unique et associé commandité de Bravissima (BC) Luxco S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170.287 (ci-après la «Société»), en vertu d'une procuration donnée par le gérant unique et associé commandité de la Société datée du 21 juillet 2015.

Une copie de la procuration susmentionnée, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, le 9 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2095 daté du 23 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant

acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3901 daté du 17 décembre 2014.

2) Le capital social est actuellement d'un million six cent cinquante mille sept cent soixante-trois couronnes suédoises et quarante centime (SEK 1.650.763,40) représenté par cent soixante-cinq millions soixante-seize mille trois cent quarante (165.076.340) actions entièrement souscrites (ci-après dénommées les «Actions») ayant une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune.

3) D'après l'article 6.15 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social de la Société, est actuellement de trois millions vingt mille neuf cent quarante neuf couronnes suédoises et trente-sept centimes (SEK 3.020.949,37), représenté par trois cent deux millions quatre-vingt-quatorze mille cent neuf cent trente-sept (302.094.937) actions ayant une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune. Le gérant unique et associé commandité de la Société est autorisé à augmenter une, ou plusieurs fois, le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit préférentiel de souscription des actions nouvelles aux actionnaires existants de la Société.

4) En vertu de résolutions adoptées le 21 juillet 2015, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million six cent cinquante mille sept cent soixante-trois couronnes suédoises et quarante centime (SEK 1.650.763,40) de dix-huit mille trois cent soixante-quinze couronnes suédoises et soixante-sept centimes (SEK 18.375,67) à un million six cent soixante-neuf mille cent trente-neuf couronnes suédoises et sept centimes (SEK 1.669.139,07) par l'émission de un million trois cent soixante-cinq mille sept cent cinq (1.365.705) Actions Privilégiées, trente-quatre mille huit cent soixante (34.860) Actions de Classe A2, trente-quatre mille huit cent soixante (34.860) Actions de Classe A3, trente-quatre mille huit cent soixante et une (34.861) Actions de Classe A4, quatre-vingt-onze mille huit cent vingt (91.820) Actions de Classe B1, quatre-vingt-onze mille huit cent vingt (91.820) Actions de Classe B2, quatre-vingt-onze mille huit cent vingt (91.820) Actions de Classe B3, quatre-vingt-onze mille huit cent vingt et une (91.821) Actions de Classe B4, ayant une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune (ci-après dénommées les «Actions Nouvellement Emises»).

Les un million huit cent trente-sept mille cinq cent soixante-sept (1.837.567) Actions Nouvellement Emises, ayant une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune, ont été entièrement souscrites et libérées par AB Rosenmåsen, une société en commandite par action, constituée selon les lois de Suède sous le numéro 556897-5683, dont le siège social est au c/o Bravida AB, Mikrofonvägen 28, 126 37 Hågersten, Stockholm pour un prix de souscription global de trois millions huit cent soixante-un mille cinq cent quatre-vingt-sept couronnes suédoises et cinquante centimes (SEK 3.861.587,50), dont dix-huit mille trois cent soixante-quinze couronnes suédoises et soixante-sept centimes (SEK 18.375,67) sont allouées au capital social de la Société et les trois millions huit cent quarante-trois mille deux cent onze couronnes suédoises et quatre-vingt-trois centimes (SEK 3.843.211,83) restants, sont allouées au compte de prime d'émission de la Société.

La documentation attestant cette souscription a été produite au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément, et la preuve de l'existence et de la valeur des contributions susmentionnées a été produite au notaire instrumentant.

Conformément à l'article 6.15 des statuts de la Société, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants à souscrire aux Actions Nouvellement Emises.

5) En conséquence d'une telle augmentation du capital social, les articles 6.1 et 6.15 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à un million six cent soixante-neuf mille cent trente-neuf couronnes suédoises et sept centimes (SEK 1.669.139,07) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) cinquante-neuf millions deux-cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (59.241.497) Actions Privilégiées d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(b) soixante-douze millions soixante-cinq mille six cent quatorze (72.065.614) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(c) deux millions sept cent quarante-huit mille quatre cent soixante-sept (2.748.467) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(d) deux millions sept cent quarante-huit mille quatre cent soixante-sept (2.748.467) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(e) deux millions sept cent quarante-huit mille cinq cent soixante-dix-huit (2.748.578) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(f) six millions huit cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq (6.840.285) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(g) six millions huit cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq (6.840.285) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(h) six millions huit cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq (6.840.285) Actions de Classe B3 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(i) six millions huit cent quarante mille quatre cent vingt-sept (6.840.427) Actions de Classe B4 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune; et

(j) deux (2) Actions Lux Sarl d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune.»

“ **6.15. Capital autorisé.** Outre le capital souscrit, la Société dispose d'un capital autorisé fixé à trois millions deux mille cinq soixante-treize couronnes suédoises et soixante-dix centimes (SEK 3.002.573,70), représenté par:

(a) six millions trois cent soixante et onze mille neuf cent quarante-neuf (6.371.949) Actions Privilégiées d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(b) deux cent quatre-vingt-huit millions deux cent soixante-deux mille quatre cent cinquante-neuf (288.262.459) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(c) trois cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (320.999) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(d) trois cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (320.999) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(e) trois cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (320.997) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(f) un million cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze (1.164.991) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(g) un million cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze (1.164.991) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;

(h) un million cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze (1.164.991) Actions de Classe B3 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune; et

(i) un million cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (1.164.994) Actions de Classe B4 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires visant à modifier le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, la Lux Sarl est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que la Lux Sarl pourra déterminer à sa seule discrétion, plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, notamment afin de fixer la date et le nombre d'actions nouvelles à souscrire et à émettre, afin de déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, afin de déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. Sauf si les actionnaires en ont décidé autrement, lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, la Lux Sarl est expressément autorisée à restreindre ou abandonner le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. La Lux Sarl pourra déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par la Lux Sarl, le présent article sera modifié en conséquence."

Estimations des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ EUR 2.500,

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MARTINEZ LOPEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24947. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140658/254.

(150153414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Vine Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.011.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI-Q L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-48888,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

2) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-47430,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

3) Blackstone Energy Partners (Cayman) Q L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-48967,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

4) Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) SMD L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-50184,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

5) Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) ESC L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-48974,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Vine Lux S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 195.011, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 December 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 16 April 2015 under number 1013. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by two million (2,000,000) shares, with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each, up to one hundred thousand US dollars (USD 100,000) through the issue of eight million (8,000,000) shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty thousand US dollars (USD 80,000) so as to raise it from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) up to one hundred thousand US dollars (USD 100,000) through the issue of eight million (8,000,000) shares, each having a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01).

The eight million (8,000,000) new shares issued have been subscribed as follows:

- three million nine hundred and ninety-two thousand four hundred (3,992,400) shares have been subscribed by Blackstone Capital Partners (Cayman) VI-Q L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of one million one hundred and thirty-one thousand eight hundred and forty-five US dollars and forty cents (USD 1,131,845.40);

- seven thousand six hundred (7,600) shares have been subscribed by Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of two thousand one hundred and fifty-four US dollars and sixty cents (USD 2,154.60);

- three million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred (3,888,800) shares have been subscribed by Blackstone Energy Partners (Cayman) Q L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of one million one hundred and two thousand four hundred and seventy-four US dollars and eighty cents (USD 1,102,474.80);

- sixty-seven thousand two hundred (67,200) shares have been subscribed by Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) SMD L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of nineteen thousand fifty-one US dollars and twenty cents (USD 19,051.20); and

- forty-four thousand (44,000) shares have been subscribed by Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) ESC L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of twelve thousand four hundred and seventy-four US dollars (USD 12,474).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of the assignment and transfer of a receivable held by the shareholders of the Company against the Company in an aggregate amount of two million two hundred sixty-eight thousand US dollars (USD 2,268,000) split between the Shareholders as follows:

Shareholder	Participation in Receivable (USD)	Contribution to share capital (USD)	Contribution to share premium (USD)
Blackstone Capital Partners (Cayman) VI-Q L.P.	1,131,845.40	39,924	1,091,921.40
Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P.	2,154.60	76	2,078.60
Blackstone Energy Partners (Cayman) Q L.P.	1,102,474.80	38,888	1,063,586.80
Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) SMD L.P.	19,051.20	672	18,379.20
Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) ESC L.P.	12,474	440	12,034
TOTAL	2,268,000	80,000	2,188,000

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary by a certificate dated 31 July 2015.

The certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The total contribution in the amount two million two hundred sixty-eight thousand US dollars (USD 2,268,000) consists of eighty thousand US dollars (USD 80,000) for the share capital and two million one hundred eighty-eight thousand US dollars (USD 2,188,000) for the share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The Company's share capital is set at one hundred thousand US dollars (USD 100,000), represented by ten million (10,000,000) shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 3,200.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente et un juillet.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI-Q L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Caïman sous le numéro WK-48888,

dûment représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Caïman sous le numéro WK-47430,

dûment représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) Blackstone Energy Partners (Cayman) Q L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Caïman sous le numéro WK-48967,

dûment représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4) Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) SMD L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Caïman sous le numéro WK-50184,

dûment représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

5) Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) ESC L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Caïman sous le numéro WK-48974,

dûment représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de Vine Lux S.à.r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.011, constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 avril 2015 sous le numéro 1013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille Dollars américains (USD 20.000) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar cent américain (USD 00.1) chacune, jusqu'à celui de cent mille Dollars américains (USD 100.000), par l'émission de huit millions (8.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de d'un Dollar cent américain (USD 0.01) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt mille Dollars américains (USD 80.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt mille Dollars américains (USD 20.000) jusqu'à celui de cent mille Dollars américains (USD 100.000), par l'émission de huit millions (8.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar cent américain (USD 0.01) chacune.

Les huit millions (8.000.000) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

1) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI-Q L.P., susmentionné, représenté comme il est dit, déclare souscrire à trois millions neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent (3.992.400) parts sociales pour un prix de un million cent trente et un mille huit cent quarante-cinq Dollars américains et quarante centimes (USD 1.131.845,40);

2) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., susmentionné, représenté comme il est dit, déclare souscrire à sept mille six cent (7.600) parts sociales pour un prix de deux mille cent cinquante-quatre Dollars américains et soixante centimes (USD 2.154,60);

3) Blackstone Energy Partners (Cayman) Q L.P., susmentionné, ici représenté comme il est dit, déclare souscrire à trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent (3.888.800) parts sociales pour un prix de un million cent deux mille quatre cent soixante-quatorze Dollars américains et quatre-vingts centimes (USD 1.102.474,80);

4) Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) SMD L.P., susmentionné, représenté comme il est dit, déclare souscrire à soixante-sept mille deux cents (67.200) parts sociales pour un prix de dix-neuf mille cinquante et un Dollars américains et vingt centimes (USD 129.051,20) et

5) Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) ESC L.P., susmentionné, représenté comme il est dit, déclare souscrire à quarante quatre mille (44.000) parts sociales pour un prix de douze mille quatre cent soixante-quatorze Dollars américains (USD 12.474).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en une créance détenue par les associés de la société contre la société pour un montant total de deux millions deux cent soixante-huit mille Dollars américains (USD 2.268.000) réparti entre les associés comme suit:

Associé	Participation dans la créance (USD)	Apport au capital social (USD)	Apport à la prime d'émission (USD)
Blackstone Capital Partners (Cayman) VI-Q L.P.	1.131.845,40	39.924	1.091.921,40
Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI – ESC L.P.	2.154,60	76	2.078,60
Blackstone Energy Partners (Cayman) Q L.P.	1.102.474,80	38.888	1.063.586,80
Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) SMD L.P.	19.051,20	672	18.379,20
Blackstone Energy Family Investment Partnership (Cayman) ESC L.P.	12.474	440	12.034
TOTAL	2.268.000	80.000	2.188.000

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionnée a été donnée au notaire soussigné par un certificat daté du 31 juillet 2015.

Le certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport global d'un montant de deux millions deux cent soixante-huit mille Dollars américains (USD 2.268.000) consiste de quatre-vingt mille Dollars américains (USD 80.000) pour le capital social et de deux millions cent quatre-vingt-huit mille Dollars américains pour la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent mille Dollars américains (USD 100.000), représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar américain (USD 0.01) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 3,200.-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25326. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140521/231.

(150152480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Sereno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.708.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-NEUF JUILLET.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SERENO S.A.", avec siège social au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 190 du 16 avril 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2045 du 22 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie LOUREIRO, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la société d'un montant de € 8.600.000,00 afin de la porter de son montant actuel de € 1.020.000,00 au montant de € 9.620.000,00 par l'émission de 215.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de € 40,00 par action.

2. Souscription à l'augmentation de capital de € 8.600.000,00 par des apports autre qu'en numéraire effectués par Monsieur Willy Poulussen et Madame Diane Hendrickx, l'apport en nature consistant dans l'apport de 573 actions représentant 88.56 % du capital de la société PROMARK INTERNATIONAL NV évaluées à € 8.600.000,00.

3. Modification subséquente et adéquate des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, toutes les actions étant émises sous forme nominative, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de € 8.600.000,00 (huit millions six cent mille euros) afin de la porter de son montant actuel de € 1.020.000,00 (un million deux cent mille euros) au montant de € 9.620.000,00 (neuf millions six cent vingt mille euros) par l'émission de 215.000 (deux cent quinze mille) nouvelles

actions d'une valeur nominale de € 40,00 (quarante euros) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Willy POULUSSEN, demeurant au 4, op der Spraet, L-9748 Eselborn, ici représenté par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 21 juillet 2015,

lequel déclare souscrire 193.612 actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de 516 actions qu'il détient dans la société anonyme de droit belge PROMARK INTERNATIONAL NV, ayant son siège social à 2340 Beerse, 17, Lilsedijk, représentant 79,75% du capital total de la dite société.

2. Madame Diane HENDRICKX, demeurant au 4, op der Spraet, L-9748 Eselborn,

ici représentée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 21 juillet 2015,

laquelle déclare souscrire 21.388 actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de 57 actions qu'elle détient dans la société anonyme de droit belge PROMARK INTERNATIONAL NV, ayant son siège social à 2340 Beerse, 17, Lilsedijk, représentant 8,81% du capital total de la dite société.

L'existence et la valeur des dites 573 actions de la société anonyme de droit belge PROMARK INTERNATIONAL NV, a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par «Fiduciaire EVERARD & KLEIN SARL» en la personne de Monsieur Roland KLEIN, en date du 14 juillet 2015, qui conclut comme suit:

“Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des titres PROMARK INTERNATIONAL NV à convertir en capital ne correspond pas au moins à 215.000 nouvelles actions de la société SERENO S.A. d'une valeur nominale de € 40,00 chacune, à émettre en contrepartie, soit € 8.600.000,00.”

Il résulte en outre de deux déclarations émises en date du 20 juillet 2015 par Monsieur Willy POULUSSEN et Madame Diane HENDRICKX qu'ils déclarent être propriétaires des titres apportés et que ces titres sont librement transmissibles et que rien ne s'oppose à l'apport projeté.

Lesdits rapport, procurations et déclarations resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 9.620.000,00 (neuf millions six cent vingt mille Euros) représenté par 240.500 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 40,00 (quarante Euros) par action.»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 4.700,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.H. DOUBET, N. LOUREIRO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015140464/93.

(150152896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

**CCAL, Comptables Conseils Associés Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Secorade S.à r.l.).**

Siège social: L-8715 Everlange, 17, rue de Schandel.
R.C.S. Luxembourg B 171.079.

L'an deux mil quinze, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Monsieur Dimitri HUBIN, expert-comptable, né à Namur (Belgique) le 5 mai 1976, demeurant au 17, rue de Schandel, L-8715 Everlange

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Monsieur Dimitri HUBIN, précité, est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée SECORADE S.à r.l., avec siège social à L-8715 Everlange, 17, rue de Schandel, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171079, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2366 du 22 septembre 2012 (la «Société»).

Lequel comparant déclare être devenu l'unique associé de la Société suite à une convention de cession de parts sous seing privé en date du 12 mai 2015 suivant laquelle:

- Monsieur Sébastien Radelet, employé privé, né à Liège le 4 avril 1978, demeurant à F-54190 Villerupt (France), 37ter, rue Georges Clémenceau, a cédé à M. Dimitri HUBIN, prénommé, soixante-quinze (75) parts sociales lui appartenant dans la Société, représentant 75% du capital social, au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire, et

- Madame Coraline Deprez, ouvrière, née à Oupeye le 17 octobre 1978, demeurant à F-54190 Villerupt (France), 37ter, rue Georges Clémenceau, a cédé à M. Dimitri HUBIN, prénommé, vingt-cinq (25) parts sociales lui appartenant dans la Société, représentant 25% du capital social, au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

Copie de la précitée convention de cession de parts sociales a été remise au notaire.

Sur ce qui précède, Monsieur Dimitri HUBIN, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de «SECORADE S.à r.l.» en «Comptables Conseils Associés Luxembourg S.à r.l. en abrégé CCAL» et en conséquence modification du deuxième paragraphe de l'article premier des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. (2^{ème} paragraphe). «La Société adopte la dénomination de Comptables Conseils Associés Luxembourg S.à r.l. en abrégé CCAL.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social et modification subséquente du premier paragraphe de l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.1.** La Société a pour objet toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux professions de conseiller économique, fiscal et de comptable consistant notamment à exécuter toutes expertises comptables, fiscales, économiques, réglementaire et financières, tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale; à organiser, tenir, apprécier et redresser des comptabilités et les comptes de toute nature; à établir les bilans par les procédés de la technique comptable; à analyser la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques, et financiers; à donner conseils et assistance en matière fiscale, financière, de gestion ou transformation de société et d'organisation; ainsi que l'exercice d'autres activités et notamment l'étude et l'organisation du traitement informatique de l'information; de représenter des entreprises et organismes auprès des administrations et des instances fiscales en application et dans les limites des lois et règlements. L'exercice de ces fonctions ne serait pas incompatible avec d'autres activités telles que tenir les comptabilités, effectuer tous les services en matière de décompte des salaires et de secrétariat social, donner des conseils en matière fiscale et établir des déclarations fiscales, effectuer des contrôles contractuel. La Société a pour objet l'exécution de toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession de comptable, notamment la prestation de tous services en matière de liquidation de sociétés, y compris la fourniture de mandats de liquidateurs à des sociétés de droit luxembourgeois. La Société a en outre pour objet la prestation de tous services d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères. La société pourra exercer une activité de conseil en stratégie, conseil en optimisation économique de la situation patrimoniale et de conseil en développement et innovation. La société pourra assister et conseiller les administrateurs et les directions d'organismes de placement collectif, sociétés d'investissement, professionnels du secteur financier et des assurances ainsi que tout autre type de structure financière ou commerciale luxembourgeoise ou étrangère. Elle a subsidiairement l'activité d'audit interne. La Société a également pour objet l'organisation de conférences, colloques, formations dans les secteurs précités, et ce, sous tous les aspects de la matière».

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société afin de prévoir la possibilité d'avoir plusieurs gérants.

Art. 13.1. «La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Sébastien Radelet de son poste de gérant unique de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer en remplacement du gérant unique démissionnaire, Monsieur Dimitri HUBIN, expert-comptable, né à Namur (Belgique) le 5 mai 1976, demeurant au 17, rue de Schandel, L-8715 Everlange, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Monsieur Dimitri HUBIN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société déclare accepter la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les associés de la Société, au paiement desdits frais.

Pouvoirs

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, cette personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dimitri Hubin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le. août 2015. 1LAC / 2015 / 24583. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140457/93.

(150152758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Petroliana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.812.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 juin 2015

L'Assemblée constate avec regret le décès de l'Administrateur Monsieur Joseph MEYER, né à Saint-Vith (B) le 5 avril 1955, domicilié à B-4782 Schönberg, 19, zum Burren. Ainsi, le nombre des administrateurs payse de 4 à 3 membres.

L'assemblée générale des actionnaires décide, à l'unanimité des voix, de nommer aux fonctions de Réviseur d'entreprises agréé pour les comptes annuels de l'exercice 2015 la société VPC Luxembourg S.à.r.l. représentée par Monsieur Jean-Louis Prignon et Madame Grace Carrais dont l'adresse est 4a, Op der Haart L-9999 Wemperhardt.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015141689/16.

(150154088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.